

COMMISSION

Services d'expertise technique

Appel d'offres ouvert pour des services d'expertise technique relatifs à la mise en œuvre du programme spécifique pour la diffusion et la valorisation des résultats de RDT, et de démonstration (1994-1998) («Programme d'innovation»), dans le cadre du quatrième programme-cadre OPET Unité centrale et assistance technique sectorielle au réseau OPET

(96/C 54/08)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale XIII/D/3, M. J. Young, Bâtiment Jean Monnet, bureau C4/27A, L-2920 Luxembourg.

Tél. (352) 43 01-329 50. Télécopieur (352) 43 01-340 09.

2. **Catégorie de service et description:** Services d'expertise technique relatifs à la mise en œuvre du programme spécifique susmentionné (référence CPC numéro 85): services de mise en œuvre du réseau d'Organisation pour la promotion des technologies énergétiques (réseau OPET). Ils comprennent le soutien à la coordination, à l'exploitation et à l'animation du réseau OPET (unité centrale OPET) et l'assistance technique sectorielle au réseau OPET. Ces activités correspondent aux 4 lots séparés du présent appel d'offres.

L'appel d'offres a pour objectif de conclure un marché avec 1 ou plusieurs organisations ou consortiums extérieurs en mesure de prester des services d'expertise technique pour chacun des 4 lots cités ci-dessous (pour une description complète des services d'expertise technique, voir le dossier d'information mentionné au point 8).

Lot 1 (Unité centrale OPET):

L'Unité centrale OPET exécutera des tâches relatives à la coordination technique du réseau OPET, comprenant diverses interventions de soutien.

L'attention des parties intéressées est attirée sur le fait que la soumission d'offres pour les services d'expertise technique du lot 1) du présent appel d'offres et la soumission de propositions pour l'appel d'offres concernant la création du réseau OPET, publié au Journal officiel des Communautés européennes du 15. 12. 1995, sont incompatibles.

Lots 2), 3), 4) (assistance technique sectorielle):

L'assistance technique sectorielle doit être fournie dans les domaines suivants: utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments, transport et industrie (lot 2); sources d'énergie renouvelables (lot 3); combustibles fossiles (lot 4).

La prestation des services des lots 2), 3) et 4) et l'appartenance au réseau OPET ne sont pas incompatibles.

Ces activités comprendront la prestation de services de conseils techniques aux membres du réseau OPET dans les domaines concernés.

3. **Lieu de prestation:** Les services pour le lot 1) devront être prestés dans un lieu permettant des contacts étroits et fréquents avec les services de la Commission à B-Bruxelles. Pour les lots 2), 3) et 4), les activités doivent être exécutées principalement dans les locaux du contractant.

4. **Restrictions réglementaires/administratives applicables aux soumissions:** Néant.

5. **Possibilité de soumissionner pour une partie des services:** Les soumissionnaires peuvent faire une offre pour la prestation de services d'expertise pour 1 ou plusieurs des lots 1-4. Une offre séparée pour chaque lot doit être présentée.

Pour les lots 2), 3) et 4) les soumissionnaires peuvent soumettre des offres groupées si cela permet d'obtenir un prix total moins élevé.

6. **Autorisation de variantes:** Non.

7. **Durée des marchés:** 1 an, avec possibilité de prolongation annuelle jusqu'à l'achèvement du programme spécifique.

8. **Obtention des dossiers d'appel d'offres:**

a) Les parties intéressées peuvent demander à la Commission (adresse au point 1) un dossier d'information complet sur les procédures d'adjudication. La date limite pour effectuer ces demandes est fixée au 1. 4. 1996.

9. a) **Date limite de réception des offres:** 19. 4. 1996.

b) **Adresse à laquelle elles doivent être envoyées:** Voir au point 1.

c) **Langue(s):** 1 des langues officielles de l'Union européenne.

10. **Ouverture des offres:**

a) 1 seul mandataire par soumissionnaire peut être présent à l'ouverture des offres.

- b) 25. 4. 1996 (9.30) à L-Luxembourg, bureau A1/102 à l'adresse du point 1.
11. **Cautions/garanties requises:** Après signature du ou des contrats, une garantie bancaire équivalant aux acomptes à payer par la Commission.
 12. **Conditions principales de financement et de paiement:** Conformément au modèle de contrat joint au dossier d'information.
 13. **Forme juridique, en cas de groupement de soumissionnaires:** Organisations de droit privé ou public ayant la personnalité juridique dans 1 des États membres de l'Espace économique européen.
 14. **Qualifications:** Les critères de sélection sont indiqués dans le dossier d'information.
 15. **Durée de validité des offres:** Jusqu'au 19. 10. 1996.
 16. **Critères d'attribution du/des contrat(s):** Le/les contrat(s) sera/seront attribué(s) à l'offre économiquement la/les plus avantageuse(s) sur la base des critères spécifiques indiqués dans le dossier d'information.
 17. **Autres renseignements:**
 - les offres doivent être exprimées en écus,
 - d'autres renseignements peuvent être obtenus dans le dossier d'information mentionné au point 8,
 - les renseignements complémentaires d'ordre technique, à l'exclusion des renseignements financiers ou commerciaux, peuvent être obtenus à l'adresse indiquée au point 1.
 18. **Date d'envoi de l'avis (cachet postal):** 31. 1. 1996.
 19. **Date de réception de l'avis:** 31. 1. 1996.
 20. **Le marché ne relève pas de l'accord sur le GATT.**

Analyse de la rentabilité prévue de la proposition de révision de la directive 76/464/CEE

Procédure ouverte

(96/C 54/09)

1. **Pouvoir adjudicateur:** Commission européenne, direction générale de l'environnement, sécurité nucléaire et protection civile (DG XI), rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel.
 - examiner les orientations choisies par les États membres dans le cadre de l'application de la directive 76/464/CEE, et
 - entreprendre une estimation coûts-bénéfices des différents choix d'orientation politique pour les industries non couvertes par la directive IPPC.
2. **Procédure de passation choisie:** Appel d'offres ouvert (référence: XI.E.1/96/0021).
3. **Objet du marché:** La Commission envisage d'attribuer le marché d'études suivant:

analyse de la rentabilité prévue de la proposition de révision de la directive 76/464/CEE, comprenant une analyse des différents choix d'orientation politique relatifs au contrôle de la pollution émanant des installations industrielles auxquelles la directive IPPC (prévention et réduction intégrées de la pollution) ne s'applique pas.

L'étude a pour objectif de fournir l'information nécessaire à une analyse coûts-bénéfices des modifications proposées de la directive 76/464/CEE relative à certaines substances dangereuses rejetées dans le milieu aquatique de la Communauté. En procédant de la sorte, deux objectifs lui sont fixés:

 - 4. **Délais des prestations:** L'étude devra être terminée dans les 6 mois à compter de la signature du marché.
 - 5. **Demandes des documents:**
 - a) Le cahier des charges détaillé peut être obtenu auprès de la Commission européenne, rue de la Loi/Wetstraat 200, B-1049 Bruxelles/Brussel, à l'attention de M. Sinnott - DG XI.A.2, Budget, finances et contrats, par lettre ou par télécopieur au (02) 299 44 49.
 - b) Date limite pour effectuer cette demande: 37 jours de calendrier à compter de la date de publication de l'appel d'offres au Journal officiel des Communautés européennes.
 - c) Le document sera envoyé gratuitement.